



Plaine agricole du Grand Cogul (Identifiant national : 910030098)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 34323002)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des
Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, .- 910030098, Plaine agricole du Grand
Cogul. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030098.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé : 744712°-1845218°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 25/03/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 25/03/2008

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Hérault
- Commune : Marsillargues (INSEE : 34151)

1.2 Superficie

160,57 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF du Grand Cogul se situe au sein de la plaine de Lunel-Mauguio, au nord-est de la Grande-Motte et au nord-ouest d'Aigues-Mortes.

Cette ZNIEFF occupe environ 160 hectares entre la Camargue des marais à l'est et l'étang de l'Or à l'ouest.

Ce territoire agricole, quadrillé par un réseau de canaux de drainage, se compose aujourd'hui de quelques parcelles encore cultivées, de nombreuses friches herbacées et d'une zone humide.

Son environnement immédiat est constitué d'une plaine agricole (vignes, fourrage et céréales) peu anthropisée (axes routiers, quelques fermes agricoles et autres habitations).

La principale activité qui se déroule sur la ZNIEFF est la culture de céréales (colza et blé dur) et l'élevage (manade dans la zone humide).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone humide protégée par la convention de Ramsar

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Oiseaux

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF englobe les parcelles au lieu-dit « le Grand Cogul » bordées par :

- l'ancien lit du Vidourle, au nord ;
- le Mas du Grand Cogul et « Saint Gabriel », à l'est ;
- le Canal du Rhône à Sète, au sud ;
- le Petit Cogul et son Mas, à l'ouest.

Les limites correspondent partout à des changements de milieux : zones de culture à ripisylves et zones de friches et marais à parcelles cultivées ou canaux.

Le périmètre exclut les habitations des Mas du Grand Cogul et du Petit Cogul.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

L'atout majeur du site réside dans la culture de colza associée à des jachères qui procurent ainsi des zones d'alimentation pour les Outardes en hiver . Cette espèce fait par ailleurs l'objet d'un Plan National de Restauration issu de l'expérience « Life Outarde » (1997 à 2001) qui a été décliné en un programme régional (2003 à 2008).

L'activité pastorale existante dans les prés salés contribue à la gestion de cette diversité biologique.

L'apport d'engrais et les traitements des cultures par des produits phytosanitaires peuvent menacer les oiseaux se nourrissant sur ces parcelles cultivées et les plantes de la zone humide(par les eaux de ruissellement).

Pour conserver, voire favoriser les populations d'Outarde, il faudra :

- maintenir un parcellaire agricole composé de prairies (culture de colza, source d'alimentation préférentielle de l'espèce, par exemple) ;
- favoriser une agriculture utilisant peu d'engrais et peu de produits phytosanitaires (préférer le désherbage mécanique par exemple) ;
- maintenir les chaumes en hiver après la récolte afin d'augmenter la ressource alimentaire végétale de l'Outarde en hiver ;
- implanter par exemple, de manière mesurée, des cultures faunistiques (mélange de crucifère/légumineuse) annuelles ou permanentes incluses ou non dans une rotation culturale,;
- maintenir le pâturage dans les prés salés en l'optimisant (adaptation de la pression de pâturage dans le temps et dans l'espace).

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues			- Oiseaux
- Amphibiens			
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Phanérogames			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87 Terrains en friche et terrains vagues				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3089	<i>Tetrax tetrax</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Outarde canepetière</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Dallard Roland et Bizet Jacqueline et Remy Bérenger et Daycard Didier et Ibanez Manuel et Hentz Jean-Laurent et Rufay Vincent et Védère Elisabeth et Rondeau Alexis, COGARD				2007

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	3089	<i>Tetrax tetrax</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Dallard Roland et Bizet Jacqueline et Remy Bérenger et Daycard Didier et Ibanez Manuel et Hentz Jean-Laurent et Rufay Vincent et Védère Elisabeth et Rondeau Alexis, COGARD		